Talence

Direction Générale des Services

Le 14 septembre 2021

Mesdames et Messieurs les
membres du Conseil Municipal

Objet : Convocation du Conseil Municipal du 20 septembre 2021
Nos références : DGS / PhC / CG
P.J. : Ordre du jour et projets de délibérations

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

Salle polyvalente du Dôme, 221 avenue de Thouars
Le LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 à 18 H

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en oeuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, la séance sera publique mais limitée à 15 personnes afin d'assurer le respect des mesures barrières.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY
Maire

Talence | sg@talence.fr – 05 56 84 78 23
HÔTEL DE VILLE – BP 10035 – 33401 TALENCE CEDEX
talence.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2021
Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE
1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 5 juillet 2021
2 - Décisions municipales – Information du Conseil
3 - Réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances – Commission d'Appel d'Offres

RAPPORTEUR M. DUART, Adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de Loisirs, à l'Accueil de l'enfant et entretien des bâtiments communaux
4 - Conventions de mise à disposition du personnel d'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022
5 - Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2021/2022

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances
6 - Exercice budgétaire 2021 – Budget Principal - Décision modificative N°1
7 - Provision pour créances douteuses
8 - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
9 - Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2020

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts
10 - Adhésion au groupement de commande valorisation des biodéchets - Approbation – Signature

RAPPORTEUR M. GIRON, Adjoint délégué à la santé
11 - Approbation convention de partenariat pour la promotion du don du sang bénévole

RAPPORTEUR M. ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars
12 - Dénomination du jardin public implanté dans le quartier Raba

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail
13 - Modification de la liste des logements de fonction
14 - Rémunération du poste de Directrice des Ressources Humaines
15 - Reconduction d'un poste d'Adjoint d'Animation multi média à la Médiathèque
16 - Création de postes au tableau des effectifs 2021
17 - Rémunération du responsable de la régie propreté et transport

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports
18 - Convention relative à l'enseignement de la natation scolaire

RAPPORTEUR Mme MADRID, Adjointe déléguée aux Solidarités et à la Petite Enfance
19 - Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2021/2022

RAPPORTEUR M. BONNIN, Conseiller municipal délégué au Plan lumière, au suivi des chantiers de ville
20 - Modification des statuts du SDEEG

21 - Reconduction du transfert de la compétence « éclairage public » au SDEEG et rapport d'activité 2020

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets

22 - Convention de partenariat avec Bordeaux Métropole pour la mise en place d'une action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

QUESTIONS ORALES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

ABSENTS : Mme THOMAS-PITOT, M. LAROSE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 5 juillet 2021

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 5 juillet 2021.»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 41 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 16/06/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle de répétition de Joliot-Curie) du 5/07/2021 au 1/07/2023 afin d'y organiser des répétitions musicales.	ASSOCIATION BRASS BAND BORGIAQ – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 2 17/06/21	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de l'exposition « Regard » du 7 au 27 juillet 2021 au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION CAP SCIENCES – Bordeaux (33)
N° 3 18/06/21	Passation d'une convention pour l'organisation de la manifestation « Festival le printemps italien » les 2 et 3 juillet à la Médiathèque Castagnéra et le 4 juillet au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION NOTRE ITALIE – Talence (33)
N° 4 18/06/21	Passation d'un avenant au contrat de cession pour la représentation du spectacle « Avare » le samedi 26/06/2021 au Parc Chantecler dans le cadre du festival « En plein Arts ». Montant de la prestation : 2 895,60 € TTC	COLLECTIF DU PRELUDE – Paris (75)
N° 5 18/06/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations scolaires du spectacle « Est-ce que je peux sortir de table ? » le 1/07/2021 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 30/06/2021. Montant de la prestation : 4 139,00 € TTC	ASSOCIATION THEATRE BASCULE – Preaux (61)
N° 6 18/06/21	Signature d'une convention pour l'utilisation du parc Peixotto, du salon des mariages du Château Peixotto et du matériel de la ville dans le cadre de la « Fête de la musique » le 21/06/2021.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 7 21/06/21	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Uppercut » le samedi 26/06/2021 au parc Chantecler dans le cadre du festival « En plein Arts ». Montant de la prestation : 992,03 € TTC	COMPAGNIE REVOLUTION – Bordeaux (33) INSTITUT DEPARTEMENAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTURE – Le Bouscat (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 8 21/06/21	Signature d'une convention de mise à disposition du parc Chantecler le 21/06/2021 dans le cadre du festival « En plein Arts ».	ASSOCIATION MIX-CITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL – Talence (33)
N° 9 22/06/21	Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un skate-park paysager dont la durée d'exécution est estimée à 26 mois à compter de la date de notification. Forfait provisoire de rémunération : 20 520,00 € TTC	Groupement conjoint : SARL VAZISTAS ARCHITECTES - Bordeaux (33) et SAS EVOLVING SKATEPARK – Bordeaux (33) et M. Fabien CHARLOT – Paysagiste DPLG Bordeaux (33)
N° 10 22/06/21	Passation d'avenants aux marchés de travaux ci-dessous relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie. - 3ème avenant au marché n° 20/21-2A « Gros œuvre – Démolition – Fondations » portant sur : - Le nettoyage et la désinfection des cantonnements de chantier, la fourniture des produits d'hygiène de la base de vie (calculée pour 6 mois) : + 10 709,22 € HT - Démolitions et création de cloisons supplémentaires (en plus-value et moins-value) : + 8 325,99 € HT Pour un montant total de + 19 035,21 € HT, soit + 22 842,25 € TTC Nouveau montant du marché : 1 556 479,75 € TTC - 2ème avenant au marché n° 20/21-11 « Plomberie – CVC » portant sur l'ajout d'auges dans la partie élémentaire sans ECS. Pour un montant de + 3623,52 € HT, soit + 4 348,22 € TTC Nouveau montant du marché : 641 860,73 € TTC	SAS SECMA BATIMENT – Floirac (33) SAS CVC SOLUTIONS – Bègles (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 11 24/06/21	Passation d'avenants aux marchés de travaux ci-dessous dans le cadre de la création de la Maison des solidarités : - Marché n° 19/36-3 « Gros œuvre » Montant de l'avenant : - 1 795,00 € TTC - Marché n° 19/36-4 « Charpente – Ossature bois – Façades » Montant de l'avenant : + 3 127,69 € TTC - Marché n° 19/36-6 « Menuiseries extérieures » Montant de l'avenant : + 5 754,00 € TTC - Marché n° 19/36-8 « Menuiseries intérieures » Montant de l'avenant : + 3 862,80 € TTC - Marché n° 19/36-9 « Chauffage – Ventilation – Plomberie » Montant de l'avenant : - 4 490,21 € TTC - Marché n° 19/36-13 « Aménagements extérieurs – VRD » Montant de l'avenant : + 8 216,40 € TTC	SAS AP BATIMENT – Tresses (33) EURL HORIZON BOIS 24 – Savignac sur l'Isle (24) SASU JOUNEAU SYSTEM – BAURECH (33) ENTREPRISE SYLVAIN LATORRE SARL – Listrac de Dureze (33) SARL JAMOT – Ribérac (24) SAS COLAS FRANCE – Mérignac (33)
N° 12 2/07/21	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc Peixotto et du matériel de la ville dans le cadre des animations d'été de « Talence Estival » durant les mois de juillet et août 2021.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 13 6/07/21	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « La Casa de Pedro 2 » le 15/07/2021 et mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 981,40 € TTC	ASSOCIATION ARTS ET RENCONTRES – Bordeaux (33)
N° 14 7/07/21	Passation d'un contrat de mise à disposition auprès de la ville de la chapelle de la Sainte-Famille pour la représentation d'un récital lyrique porté par un trio de l'Opéra National de Bordeaux le samedi 9/10/2021.	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

	Montant des frais d'éclairage et de chauffage à la charge de la ville : 250 € TTC	
N° 15 7/07/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en référé introduite par Mme Sandra CLAEYS auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant à obtenir la suspension de l'exécution du permis de construire n° 33522 2020 Z 1113 délivré tacitement par la Ville à M. Pascal BARRERE.	
N° 16 7/07/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en annulation introduite par Mme Sandra CLAEYS auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre du permis de construire n° 33522 2020 Z 1113 délivré tacitement par la Ville à M. Pascal BARRERE.	
N° 17 8/07/21	Résiliation de l'accord-cadre n° 18/14-1 pour faute du titulaire à compter de la date de notification de la résiliation. En effet le titulaire du marché n'a pas donné suite au courrier de mise en demeure de la Ville d'exécuter les prestations pour lesquelles il est contractuellement engagé ou de présenter ses observations dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la réception dudit courrier.	SAS OFFICE DEPOT FRANCE – Senlis (60)
N° 18 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de chorale à l'Espace Seniors sur la base d'un cours de 2 H par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 2 880 € TTC	ASSOCIATION VILLA BOHEME – Bordeaux (33)
N° 19 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre des ateliers d'opérette à l'Espace Seniors sur la base d'un cours de 2 H par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 1 140 € TTC	ASSOCIATIONS AIRS ET DUOS – Talence (33)
N° 20 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'accompagnement au piano des ateliers d'opérette	ASSOCIATION CŒUR A CHŒUR –

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

	à l'Espace Seniors sur la base de 25 séances de 2 H du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 1 500 € TTC	Bordeaux (33)
N° 21 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de théâtre et de comédie musicale à l'Espace Seniors sur la base d'une séance par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022 (séance de 2 H pour le théâtre et 1 H 30 pour la comédie musicale). Montant estimatif de la dépense : 4 900 € TTC	ASSOCIATION CHAPEAUX BAS – Talence (33)
N° 22 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de patchwork à l'Espace Seniors sur la base de deux séances de 2 H par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 3 500 € TTC	ASSOCIATION ANNEAU DE L'ETE INDIEN – Floirac (33)
N° 23 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de gymnastique chinoise et Taïchi Chuan sur la base de deux séances de 1 H par semaine ainsi que d'ateliers de self-défense sur la base de deux séances de 1H30 par mois du 20/09/2021 au 2/07/2022 pour les usagers de l'Espace Seniors. Montant estimatif de la dépense : 9 350 € TTC	ECOLE SHINGYOSO – Bègles (33)
N° 24 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de cours de Zumba Gold sur la base d'une séance de 1 H par semaine et de cours de danse de société sur la base d'une séance de 1H30 par semaine à l'Espace Seniors du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 4 625 € TTC	ASSOCIATION I DANCE – Talence (33)
N° 25 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de mosaïque et de peinture sur soie sur la base de deux séances de 2H par semaine pour chaque discipline à l'Espace Seniors du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 8 400 € TTC	Mme Cathy DUPONT – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 26 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de conférences-diaporamas sur la base de 5 séances de 2 H et d'ateliers d'écoute musicale de 1H30 sur la base de 36 séances deux fois par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022 pour les usagers de l'Espace Seniors. Montant estimatif des dépenses : - 950 € TTC pour les conférences-diaporamas - 3 675 € TTC pour les ateliers d'écoute musicale	ASSOCIATION TERRE ET OCEAN – Bègles (33)
N° 27 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'initiation à la couture, au stylisme et modélisme à l'Espace Seniors sur la base d'une séance hebdomadaire de 2 H du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 5 775 € TTC	Mme Marie RINGEADE – Talence (33)
N° 28 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de cours de conversation espagnole à l'Espace Seniors sur la base de 6 séances de 1H30 par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 9 450 € TTC	M. Diego SANCHEZ-CASCADO SOUGEZ – Bordeaux (33)
N° 29 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers tricot-crochet pour les usagers de l'Espace Seniors sur la base d'un cours de 2 H par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 2 100 € TTC	Mme Valérie BUFFETEAU-LEMAIRE – Talence (33)
N° 30 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de cours de chant « Ensemble vocal » à l'Espace Seniors sur la base d'une séance de 2 H par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 2 200 € TTC	M. Arnaud MARTIN – Cabanac et Villagrains (33)
N° 31 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers de danse espagnole et bollywood pour les usagers de l'Espace Seniors sur la base de deux cours de	Mme Sylvie DO COUTO – Pessac (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

	1H30 par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 4 560 € TTC	
N° 32 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre de conférences-diaporamas axées sur « l'art et ses petites histoires de l'Antiquité à nos jours » pour les usagers de l'Espace Seniors sur la base de 7 séances de 1H30 pour la période allant du 4/10/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la dépense : 630 € TTC	M. Jérôme LABORDE-MAISONNAVE – Bordeaux (33)
N° 33 8/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre d'ateliers d'œnologie pour les usagers de l'Espace Seniors sur la base de 5 séances de 1H30 pour la période allant du 4/10/2021 au 2/07/2022.	RESTOTRAINING – Gradignan (33)
N° 34 12/07/21	Signature d'une convention pour la mise à disposition du parc et du Château Peixotto ainsi que du matériel municipal nécessaire dans le cadre de l'organisation de la Fête Nationale le 14/07/2021.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 35 13/07/21	Passation d'un avenant au marché de travaux n° 20/24-2 « Gros œuvre – Charpente » dans le cadre de la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps portant sur l'arrêt du poste de blindage et terrassement sur la journée du 23/06/2021 : - Immobilisation de l'atelier de battage des fers pour la paroi blindée : + 6 709,00 HT - Immobilisation du poste de terrassement : + 5890,00 € HT - Remplacement de manœuvre sur un autre chantier : + 360,00 HT Soit un montant total de + 12 239,00 € HT Montant initial du marché n° 20/24-2 : 4 494 938,70 € TTC Montant de l'avenant : + 14 686,80 € TTC Nouveau montant du marché : 4 509 625,50 € TTC	SAS RONCAROLO – LE BARP (33)
N° 36 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 7/09/2021 au 6/07/2022 afin d'y organiser des cours de yoga.	ASSOCIATION ADES TISES ADES – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 37 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des associations) du 14/09/2021 au 14/06/2022 afin d'y tenir des permanences.	ASSOCIATION AMNESTY INTERNATIONAL – Bordeaux (33)
N° 38 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 2/09/2021 au 2/07/2022 afin d'y proposer des ateliers de découverte musicale (chorale).	ASSOCIATION AREMA ROCK ET CHANSON – Talence (33)
N° 39 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand préfabriqué de Thouars et Chantecler – studio de danse) du 6/09/2021 au 6/07/2022 afin d'y proposer des cours de danse africaine, percussions.	ASSOCIATION L'ARBRE A PALABRES – Talence (33)
N° 40 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Studio de danse de l'Espace Peydavant) du 2/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION AMICALE DES ECOLES LAIQUES – Talence (33)
N° 41 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – grande salle) du 7/09/2021 au 5/07/2022 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	COMITE DE QUARTIER LA MEDOQUINE – Talence (33)
N° 42 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 7/09/2021 au 5/07/2022 afin d'y organiser des cours de danse Flamenco.	ASSOCIATION FLAMENCO ET DANSES DU MONDE TALENCE – Talence (33)
N° 43 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Phèdre) du 7/09/2021 au 7/07/2022.	ASSOCIATION FREDERIC SEVENE – Talence (33)
N° 44 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle grand préfabriqué de Thouars) du 2/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN –

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

		Talence (33)
N° 45 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles petit et grand préfabriqués de Thouars) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y pratiquer des cours de gymnastique.	ASSOCIATION MIX-CITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE – Talence (33)
N° 46 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart - Fédération) du 6/09/2021 au 6/07/2022 afin d'y pratiquer l'apprentissage de la langue et culture italiennes.	ASSOCIATION L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 47 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser des cours de gymnastique.	ASSOCIATION SOCIALE ET FAMILIALE TALENCE HAUT-BRION – Talence (33)
N° 48 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart - Fédération) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser des réunions concernant la photographie.	ASSOCIATION GROUPE IMAGES TALENCE – Talence (33)
N° 49 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand Préfabriqué de Thouars) du 1/09/2021 au 6/07/2022 dans le cadre de l'activité de l'association (maintenir et promouvoir une agriculture de proximité).	ASSOCIATION LE PANIER D'EPEAUTRE TALENCAIS – Talence (33)
N° 50 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Malerettes) du 3/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des jeux de société.	ASSOCIATION QUESTIONS POUR UN CHAMPION – Talence (33)
N° 51 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs) du 6/09/2021 au 4/07/2022 afin d'y organiser des improvisations théâtrales.	ASSOCIATION R&D – Talence (33)
N° 52 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart)	ASSOCIATION SO FIT SO FUN – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

	du 3/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des activités physiques et sportives.	
N° 53 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Cauderes – salle des Associations) du 2/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des cours de danses cubaines.	ASSOCIATION SUENA CUBANO – Talence (33)
N° 54 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Haut-Brion) du 6/09/2021 au 5/07/2022 afin d'y organiser de la danse en ligne.	ASSOCIATION BORDERLINE DANCER – Talence (33)
N° 55 15/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 8/09/2021 au 6/07/2022 afin d'y organiser des cours de répétition de chant.	ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL CANTARANE – Talence (33)
N° 56 15/07/21	Passation d'une convention pour l'organisation de 25 cours d'histoire de l'art les lundis pour la période allant de septembre 2021 à fin mai 2022 et mise à disposition du Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)
N° 57 16/07/21	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation de « matchs d'impro » (improvisation théâtrale) un mercredi par mois pour la période allant de septembre 20 pr21 à juin 2022 et mise à disposition du Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION LA LICOEUR – Bègles (33)
N° 58 19/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Cauderes – salle des Associations) du 6/09/2021 au 4/07/2022 afin d'y organiser des cours de danse brésilienne.	ASSOCIATION BORDEAUX FORRO FESTIVAL – Talence (33)
N° 59 19/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle La Baraque) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser des ateliers collectifs d'art-thérapie.	ASSOCIATION MINE2LIENS – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 60 19/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle petit préfabriqué de Thouars) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser du soutien scolaire.	ASSOCIATION TREMPLIN-GIRONDE – Talence (33)
N° 61 19/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle petit préfabriqué de Thouars) du 2/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des activités sportives.	US TALENCE ATHLETISME – Talence (33)
N° 62 19/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle petit préfabriqué de Thouars) du 1/09/2021 au 6/07/2022 afin d'y organiser des cours de yoga.	ASSOCIATION YOGA ET EVASION – Talence (33)
N° 63 20/07/21	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 15 conférences sur l'histoire de l'art les jeudis pour la période allant du 16/09/2021 au 16/06/2022. Montant des prestations : 5 850 € TTC	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)
N° 64 20/07/21	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de 12 conférences/animations sur l'histoire de l'art racontée aux enfants, les samedis, pour la période allant du 18/09/2021 au 14/05/2022. Montant des prestations : 2 640 € TTC	Mme Sandrine DUCLOS – Talence (33)
N° 65 20/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle de motricité de l'école maternelle A. Camus) à compter de la rentrée scolaire jusqu'au dernier jour du mois de juillet suivant, renouvelable tacitement au maximum 2 fois (jusqu'au démarrage des travaux de rénovation), afin d'y organiser des activités dans le cadre du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)
N° 66 21/07/21	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	SOCIETE SNS SOLUTIONS TRENTE TROIS –

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

		Talence (33)
N° 67 21/07/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	SOCIETE ANIMACUB – Talence (33)
N° 68 21/07/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	SOCIETE SVEB – Talence (33)
N° 69 21/07/21	Dépôt d'une demande de permis de démolir concernant une maison située 14 rue Armand Leroi à Talence.	
N° 70 22/07/21	Passation d'une convention pour l'organisation de la manifestation « L'Ecole bordelaise d'architecture, Salier-Courtois-Lajus-Sadirac et le hameau de Noailles » le 10/09/2021 et mise à disposition de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION AMO AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 71 26/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles Peydavant et Haut-Brion) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser des cours de danse.	ASSOCIATION TANGUEANDO BORDEAUX TALENCE – Talence (33)
N° 72 26/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salles des Eclaireurs et de l'OST) du 7/09/2021 au 5/07/2022 afin d'y organiser des activités musicales.	ASSOCIATION LE VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 73 26/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle grand préfabriqué de Thouars) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser des activités sportives.	ASSOCIATION LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)
N° 74 26/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Peydavant - ateliers) du 2/09/2021 au 8/07/2022 afin d'y organiser des ateliers d'arts plastiques.	ASSOCIATION LASSSO – Talence (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 75 26/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart – Lyre et Fédération) du 2/09/2021 au 7/07/2021 afin d'y organiser des cours de théâtre, sophrologie.	ASSOCIATION LES ARTS SCENIQUES TALENCAIS – Talence (33)
N° 76 26/07/21	Passation d'un contrat pour l'organisation et la mise en œuvre des cours de grammaire, de pratique orale et de conversation à thèmes en anglais à l'Espace Seniors sur la base de 6 séances d'1H30 par semaine du 20/09/2021 au 2/07/2022. Montant estimatif de la prestation : 9 450 € TTC	Mme Margaret LE ROUX – Carignan de Bordeaux (33)
N° 77 26/07/21	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart) du 2/09/2021 au 7/07/2022 afin d'y organiser des cours de danse.	CENTRE ANIMATION JEUNESSE – Talence (33)
N° 78 30/07/21	Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la sécurisation des paiements des administrés des prestations municipales, via le Web, pour une durée d'un an à compter du 1/08/2021, renouvelable par tacite reconduction deux fois par an. Montant annuel estimé des dépenses : 3 600 € TTC (abonnement mensuel de 25 € HT et coût par paiement effectué de 0,15 € HT).	SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE AQUITAINE POITOU-CHARENTES – Bordeaux (33)
N° 79 30/07/21	Organisation d'une soirée festive le samedi 2/10/2021 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre de la manifestation métropolitaine « Nuit des bibliothèques » où seront proposées les animations suivantes : - Battle de dessin Montant de la prestation : 1 000 € TTC - Ciné-concert Montant de la prestation : 617,40 € TTC	COMPAGNIE IL ETAIT UNE FOIS – Gradignan (33) M. Laurent PONTOIZEAU – Givrand (85)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

	- Théâtre d'image « Mademoiselle, spectacle Kamishibai » Montant de la prestation : 555,54 € TTC - Magie de proximité en déambulation Montant de la prestation : 700 € TTC - Concert de musique de jeux vidéos « Pixelophonia » Montant de la prestation : 400 € TTC - Animation « Recycleuse » Montant de la prestation : 750 € TTC - Animation de tatouages éphémères Montant de la prestation : 620 € TTC - Présentation et accompagnement dans l'utilisation de jeux de société Prestation à titre gratuit - Présentation et accompagnement dans l'utilisation de jeux surdimensionnés Prestation à titre gratuit Total de la dépense : 4 642,94 € TTC	COMPAGNIE PAS FOLLE LA GUEPE – Pessac (33) PROD RONDOROYAL F 808 – Poitiers (86) ASSOCIATION LA SEGA – Paris (75) COMPAGNIE NOMADENKO – Revel (31) ASSOCIATION SKINJACKIN – Bordeaux (33) SOCIETE LUDUM – Talence (33) ASSOCIATION LUDILOISIRS – Talence (33)
N° 80 4/08/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN, LE BIAN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en annulation introduite par Mme Laurence ALATIENNE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre du permis de construire n° 33522 2020 Z 1083 délivré par la Ville aux consorts LEYGUE-TONAL GARCIA.	
N° 81 4/08/21	Acquisition de fournitures et de matériels de bureau jusqu'au 31/12/2021. Dépense estimée : 63 362,36 € TTC	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

N° 82 5/08/21	Passation d'un marché de location de deux jeux destinés à la cour de l'école maternelle Albert Camus pour une durée de deux ans à compter de sa date de notification, renouvelable par tacite reconduction une fois un an. Montant des prestations : - Prestations de livraison, d'installation des jeux et d'un panneau d'informations réglementaires : 4 140 € TTC - Location annuelle de deux jeux : 4 200 € TTC	SAS RECREATION – Serris (77)
N° 83 18/08/21	Organisation d'un atelier Manga à destination des enfants de 9 à 13 ans le 16/10/2021 à la Médiathèque Castagnéra dans le but de relancer l'action « Manga fan » et recréer un club de lecture pour les enfants adeptes de ces productions. Montant de la prestation : 216 € TTC	Mme Pauline RENARD – Cubzac les Ponts (33)
N° 84 24/08/21	Organisation de la présentation du Prix « Escale du livre » du mois de septembre 2021 au mois d'avril 2022. Montant de la prestation : 100 € TTC	ESCALES LITTERAIRES BORDEAUX AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 85 25/08/21	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum relatifs à l'acquisition de matériels d'escalade pour une durée ferme à compter de la date de notification jusqu'au 10/09/2021, puis renouvelable par tacite reconduction 2 fois 12 mois. Montant annuel estimé : 2 583,80 € TTC	CASAL SPORT – SPORTS ET LOISIRS SAS – Molsheim (67)
N° 86 25/08/21	Signature d'une convention de passage au rez-de-chaussée du Forum des Arts et de la Culture en vue d'accueillir les participants du Vélotour Bordeaux du 12/09/2021 qui passera notamment par Talence.	SOCIETE EVENT ETC – Paris (75)
N° 87 25/08/21	Passation d'un marché concernant la location longue durée sans assurance avec maintenance de deux véhicules réfrigérés d'occasion pour une durée de location de 48 mois à compter de la date de livraison. Montant de la dépense : 84 902,40 € TTC	SAS PETIT FORESTIER LOCATION – Villepinte (93)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Le conseil prend acte de ces décisions ».

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 1.1 - Marchés publics

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 3 : Réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances – Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire expose :

« Situé au cœur de la commune, le site Grand Peixotto-Margaut regroupe plusieurs espaces et autant de fonctions différentes.

Le château Margaut, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, accueille aujourd'hui l'Ecole municipale de musique et de danse (administration de l'école, salle de cours de musique), l'espace Sénior ainsi qu'un logement de fonction. La surface totale du château est d'environ 1 070 m². Non accessible aux personnes à mobilité réduite, il n'est aujourd'hui pas adapté aux besoins de l'Ecole de musique qui regroupe 1 100 élèves.

Le parc du château (9 800 m²) est actuellement aménagé sur 1/3 de sa surface en stationnement automobile réservé aux employés municipaux. Il bénéficie d'une protection paysagère au titre des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques aux paysages et au patrimoine du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole (ref E2124) et plusieurs arbres isolés sont identifiés et protégés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

L'allée Peixotto, voie en impasse, sépare le parc Margaut du parc Peixotto. Cette séparation est aussi physique, puisque le parc Peixotto possède un mur d'enceinte haut avec grille en bordure de cette voie. En zone bleue, elle supporte un trafic important concentré sur certaines plages horaires principalement par les usagers de l'Ecole de musique, mais également ceux de la Médiathèque Gérard Castagnera. De nombreux piétons et cyclistes transitent également par cette voie.

Le site du château Peixotto comprend le château en lui-même, trois annexes, son parc et un jardin botanique. Le château est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et accueille la salle du Conseil Municipal, la salle des mariages, le service communication de la ville, l'association Talence évènements, ainsi que divers usages annexes. Il présente une surface de 675 m² (hors cave). Deux annexes du château sont utilisées par l'Ecole de musique et de danse en tant que salle de cours. La troisième, ancien logement de fonction, est sans affectation à ce jour.

Le parc du château est divisé en deux parties pour une surface totale de 50 000 m². La première, autour du château, est propriété de la Ville. Une aire de jeux pour enfants y est installée. L'accès à la Médiathèque s'effectue par le parc. La seconde partie du parc est propriété de l'Université de Bordeaux. Elle accueille un jardin botanique avec une pièce d'eau, des serres, une orangerie, un logement de fonction, un bâtiment mis à disposition de la Ville (Maison du développement durable) et plusieurs salles de cours. En plus de sa fonction de lieu d'agrément, le parc accueille régulièrement des manifestations d'envergure comme le Mai talençais, les festivités du 14 juillet, ainsi que le festival ODP Talence qui représente, sur deux jours, environ 20 000 visiteurs. Le parc bénéficie d'une protection paysagère au titre des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques aux paysages et au patrimoine du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole (ref E2124), d'un classement pour partie en EBC et plusieurs arbres isolés sont identifiés et protégés.

La ville envisage des travaux sur le bâti et sur les parcs, décomposés en trois grandes phases (et donc consultations successives et distinctes de maîtrise d'œuvre et de travaux) :

- Une première étape avec une intervention sur le bâti extérieur en vue de réparer les façades des deux châteaux, des annexes, ainsi que leurs menuiseries. Une visite avec les conservatrices du patrimoine a d'ores et déjà été organisée le 3 juin dernier. Les travaux envisagés sont qualifiés de réparation. Un cahier des charges est en cours de préparation afin de sélectionner un Maître d'œuvre qui assurera la conception et le suivi du chantier.
- Une deuxième étape consistant à adapter les locaux existants aux nouveaux usages (redéploiement de services dans les bâtiments, nouvelles fonctions)
- Une troisième étape avec un traitement des deux parcs. Une première étude réalisée par l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole sera à affiner.

Lors de la première étape, la ville de Talence envisage de réparer les bâtiments qui souffrent de désordres de différentes natures indiquées dans le diagnostic structurel. Les principales mesures à prendre, sont :

<u>Château Peixotto</u> :

- Reprise des murs extérieurs, et en particulier des joints, afin d'en améliorer leur étanchéité.
- Amélioration de l'étanchéité de la couverture (recouvrement des tuiles, lanterneaux,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

trous dans certaines tuiles, raccord entre chéneau et corniche…).
- Vérification du réseau d'évacuation des eaux pluviales au niveau de l'affaissement du sol extérieur.
- Les aciers oxydés, ayant fait éclater la pierre par gonflement, devraient être dégagés, brossés, passivés à l'aide d'une peinture adéquate, puis protégés par un mortier aux résines.
- Amélioration de l'étanchéité des menuiseries extérieures et remplacement des verres existants par des verres plus épais.
- Mise en lumière des façades par un travail de scénographie.

Bâtiment percussion :
- Reprise des murs extérieurs, et en particulier du mur Est, afin d'en améliorer l'étanchéité et de reconstituer le support continu de la structure de la toiture.
- Amélioration de l'étanchéité de la couverture.
- Les aciers oxydés, ayant fait éclater la pierre par gonflement, devraient être dégagés, brossés, passivés à l'aide d'une peinture adéquate, puis protégés par un mortier aux résines.
- Mise en lumière des façades par un travail de scénographie.

Pavillon de garde :
- Réfection des murs extérieurs, pour en assurer l'étanchéité (rebouchage des trous, traitement des parties courantes).
- Éloignement des eaux pluviales des pieds des murs extérieurs par un aménagement des sols extérieurs (pente du sol le long des parois).
- Vérification de l'état des bois de la structure de la couverture.
- Mise en lumière des façades par un travail de scénographie.

Sanitaires :
- Réfection des murs extérieurs, pour en assurer l'étanchéité (rebouchage des trous, traitement des parties courantes).
- Réfection de la couverture.
- Mise en lumière des façades par un travail de scénographie.

Pavillon de chasse :
- Les constatations réalisées ont mis en évidence un problème de stabilité de la terrasse ; la structure de la couverture serait à vérifier de manière plus approfondie et une réfection de la structure horizontale et verticale de la terrasse serait à prévoir.
- La gestion des eaux pluviales serait à revoir, surtout au niveau du sol.
- L'étanchéité des façades devrait être améliorée.
- Mise en lumière des façades par un travail de scénographie.

Château Margaut :
- Une amélioration de l'étanchéité des façades.
- Une amélioration de l'étanchéité des menuiseries extérieures.
- Une amélioration de l'étanchéité de la couverture.
- Des mouvements de sols afin d'éloigner les eaux pluviales des pieds des murs extérieurs.
- Mise en lumière des façades par un travail de scénographie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à l'ensemble des travaux par le maître d'ouvrage est estimée à **7 500 000,00 € H.T. soit 9 000 000,00 € T.T.C.**, dont 2 500 000,00 € H.T. soit 3 000 000,00 € T.T.C (Valeur en septembre 2021) pour les travaux de la première consultation par le maître d'ouvrage.

Dans le cadre de la première consultation « Réparation des parties extérieures des bâtiments » et du lancement d'une procédure avec négociation pour le choix de la maîtrise d'œuvre, je vous rappelle que, par délibération du 21 septembre 2020, enregistrée en Préfecture le 23 septembre 2020, vous avez pris acte, après délibéré, de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres permanente, qui se réunit périodiquement, en fonction des besoins. Or, l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et compte tenu de la spécificité de cette opération, je vous propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre à la réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances.

Cette commission d'Appel d'Offres spécifique sera composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au scrutin de liste secret au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Grand Peixotto-Margaut » présente :

Titulaires :
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Jean-François LAROSE
- M. Christian BARDIN

Suppléants :
- M. Vincent BESNARD
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Isabelle RAMI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE03-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Il est procédé au vote.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Grand Peixotto-Margaut » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Jacqueline CHADEBOST	Titulaire
- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Danièle CASTAGNERA	Suppléante
- M. Mathieu JOYON	Suppléant
- M. Guillaume HANOTIN	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

Ces derniers siègeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation des Châteaux Peixotto, Margaut et de leurs dépendances, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est joint à la présente délibération. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 4 : Conventions de mise à disposition du personnel d'accompagnement des élèves en situation de handicap durant le temps périscolaire pour l'année scolaire 2021/2022

Monsieur DUART, Adjoint au Maire, Délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Accueil de l'enfant et l'entretien des bâtiments communaux, expose :

« Depuis 2003, un dispositif d'accompagnement de la scolarité des élèves porteurs de handicap par des « Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap » (AESH) a été mis en place dans les écoles maternelles et élémentaires du département de la Gironde, en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL) est désormais l'interlocuteur privilégié des AESH des écoles et du collège. Pour cette année 2021, il est installé sur le collège Victor Louis et piloté par l'Inspectrice de l'Education Nationale et le chef d'établissement. Il dispose d'une coordinatrice par ailleurs enseignante sur l'ULIS du collège.

Le PIAL a pour fonction de s'occuper de la gestion des notifications et de la mise en place des moyens humains AESH après validation de la Direction des services de l'Education Nationale pour le financement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE04-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Ce personnel intervient pendant le temps scolaire. Toutefois, pour assurer la continuité du dispositif, et conformément à l'article L916-2 du Code de l'Éducation, il est apparu nécessaire dans certains cas de poursuivre l'accompagnement de l'élève porteur de handicap pendant les activités périscolaires organisées par la Ville de Talence, comme la restauration scolaire et l'accueil périscolaire.

Ainsi, un accompagnement spécialisé est réalisé de manière complémentaire durant le temps de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire par les intervenants du Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD), établissement médico-social.

Par le biais de conventions, des assistants d'éducation AESH ainsi que des intervenants spécialisés sont respectivement mis à la disposition de la Ville de Talence par les services de l'Éducation Nationale, les établissements publics locaux d'enseignement ainsi que les SESSAD.

Ce complément de prestation reste à la charge de l'employeur, et à ce titre, n'ouvre pas droit à rémunération supplémentaire. Les repas éventuellement pris par les AESH, en présence de l'enfant dont ils s'occupent, sont pris en charge par la Ville.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer, au cours de l'année scolaire 2021/2022, les conventions de mise à disposition avec les services départementaux de l'Éducation Nationale, les établissements publics locaux d'enseignement ainsi que les SESSAD sur la base des documents types ci-joints.»

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 5 : Avance de subvention à la coopérative de l'école Georges Lasserre pour l'organisation d'un projet pédagogique sur l'année scolaire 2021/2022

Monsieur DUART, Adjoint au Maire, Délégué à l'Éducation, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, à l'Accueil de l'enfant et l'entretien des bâtiments communaux, expose :

« Le conseil d'école de l'école élémentaire Georges Lasserre a validé le 10 juin dernier un projet pédagogique de découverte du patrimoine de la montagne présenté par les enseignants des classes de CM2.

Ce projet concernera 54 enfants (sous réserve des effectifs précis de la prochaine année scolaire) répartis en 2 classes et durera 5 jours pour chaque classe. Il se déroulera sur la station de Gourette.

La coopérative scolaire sollicite la Ville de Talence pour un soutien financier à ce projet.

Considérant que les enseignants ne participeront pas aux classes de découverte organisées par la Ville pour l'année 2021-2022 et privilégient le projet de l'école, la Ville se propose de participer au financement du départ des enfants par référence au financement des classes de découvertes, soit 52 euros par enfant et par jour.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

A cet effet, je vous propose que la Collectivité procède au versement en 2 parties, 50 % en octobre 2021 et 50% en janvier 2022, de la subvention demandée soit, 14 040 €.

L'école adressera au service Education Enfance dans le mois qui suivra sa mise en place une attestation d'organisation. »

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 7.1 – Décisions budgétaires

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 6 : Exercice budgétaire 2021 – Budget Principal - Décision modificative N°1

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances, expose :

« Les sommes votées au Budget Primitif 2021 doivent être modifiées comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses

- *Chapitre 011 « charges à caractère général »*

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation du stade nautique, la Ville a fait le choix de souscrire une assurance dommage-ouvrage. Dans la mesure où il s'agit d'une dépense de fonctionnement (article 6162 « assurance obligatoire dommage-construction »), il est nécessaire d'abonder le chapitre 011 de 179 000 €. A l'origine, la dépense avait été intégrée au coût global de l'opération en investissement.

- *Chapitre 68 « dotations aux provisions budgétaires »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Notre collectivité émet des créances auprès des usagers des services et domaine municipaux (restauration scolaire, garderie, redevances culturelles et sportives, occupation du domaine public, loyers …). Dès qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement, la créance doit être considérée comme douteuse. La constitution d'une provision comptable pour créances douteuses est une dépense obligatoire. Le montant de la provision à constituer est estimé au vu des documents transmis par M. le Trésorier de Pessac à 14 550 €. Ce montant doit être crédité à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

- *Chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections »*

Des amortissements de frais d'étude et de matériels doivent faire l'objet d'une régularisation à hauteur de 241 006 €. Ces crédits doivent être inscrits à l'article 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Recettes

- *Chapitre 73 « impôts et taxes »*

Pour équilibrer ces dépenses supplémentaires de la section de fonctionnement, les crédits inscrits au compte 73111 « Impôts directs locaux » peuvent être augmentés de 424 556 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur aux crédits initialement prévus au budget primitif.

- *Chapitre 78 « reprise sur provisions semi-budgétaires »*

Notre collectivité a constitué en 2017 une provision de 10 000 € pour un risque de contentieux « Ressources humaines ». Ce risque étant aujourd'hui éteint, il convient d'effectuer une reprise sur cette provision. Par conséquent, une somme de 10 000 € doit être inscrite à l'article 7815 « Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement ».

Section d'investissement :

Dépenses

- *Chapitre 21 « immobilisations corporelles »*

Afin d'effectuer deux acquisitions foncières (Rue René Vaché pour 300 000 € et terrain de l'IRTS pour 100 000 €), 400 000 € doivent être inscrits à l'article 2138 « Autres constructions ».

Par ailleurs, avec l'ouverture prévue à l'automne de la Maison des nouvelles solidarités, il est nécessaire d'acquérir un peu de mobilier et matériel d'entretien. La somme de 20 000 € est affectée au chapitre 21 pour ces achats, ces crédits étant auparavant inscrits au chapitre 23.

Recettes

- *Chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections »*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Des amortissements de frais d'étude et de matériels doivent faire l'objet d'une régularisation à hauteur de 241 006 €. Les crédits à inscrire se répartissent comme suit :

- 28031 - Frais d'étude 235 395,00 €
- 280421 - Bien mobilier, matériel et études 1,00 €
- 28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques 1 410,00 €
- 28183 - Matériel de bureau et informatique 4 200,00 €

- *Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »*

Pour équilibrer les dépenses de la section d'investissement inscrites à cette décision modificative, les crédits inscrits au compte 10226 « Taxe d'aménagement » peuvent être augmentés de 178 994 €, le montant notifié étant supérieur au crédit inscrit au budget primitif.

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les écritures budgétaires modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011/Fonction 020/article 6162 (opération TA107O018) *Assurance obligatoire dommage-construction*	179 000,00 €	
Chapitre 68/Fonction 01/article 6817 (opération TA107O001) *Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants*	14 550,00 €	
Chapitre 042/Fonction 01/article 6811 (opération TA107O009) *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	241 006,00 €	
Chapitre 73/Fonction 01/article 73111 (opération TA107O011) *Impôts directs locaux*		424 556,00 €
Chapitre 78/Fonction 01/article 7815 (opération TA107O004) *Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement*		10 000,00 €

Section d'investissement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 21/Fonction 824/article 2138 (opération TA107O032) *Autres constructions*	400 000,00 €	
Chapitre 21/Fonction 020/article 2158 (opération TA102O002) *Autres installations, matériel et outillage technique*	20 000,00 €	
Chapitre 040/Fonction 01/article 28031 (opération TA107O009)		235 395,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE06-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Frais d'étude		
Chapitre 040/Fonction 01/article 280421 (opération TA107O009) *Bien mobilier, matériel et études*		1,00 €
Chapitre 040/Fonction 01/article 28158 (opération TA107O009) *Autres installations, matériel et outillage techniques*		1 410,00 €
Chapitre 040/Fonction 01/article 28183 (opération TA107O009) *Matériel de bureau et informatique*		4 200,00 €
Chapitre 10/Fonction 01/article 10226 (opération TA107O012) *Taxe d'aménagement*		178 994,00 €

»

Adopté par 34 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 7.10 – Divers

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 7 : Provision pour créances douteuses

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances, expose :

« La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur doivent échanger leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions ne peuvent être effectuées qu'après concertation étroite et accords entre eux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la Ville est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence, doit être traitée par le mécanisme comptable de provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants ». Ainsi une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance et des taux forfaitaires de dépréciation qui seront alors appliqués de la manière suivante sont proposés afin de déterminer les dotations aux provisions des créances douteuses :

EXERCICE DE PRISE EN CHARGE DE LA CREANCE	TAUX DE DEPRECIATION
N-1 et N-2	0%
N-3	25%
N-4	50%
N-5	75%
Antérieur	100%

Cette méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance, au-delà de la simplicité des calculs du stock de provisions à constituer, donne une lisibilité claire et précise sur les données et la compréhension. De plus elle semble efficace dans la mesure où dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrécouvrabilité s'accroît avec le temps. Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinents face à un recouvrement temporel compromis.

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir cette méthode, prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice affectant le recouvrement d'une créance. Dans ce cadre, le complément de provision à constituer, au regard du stock de provisions existant et du montant déterminé par application des taux de dépréciation sur la base de l'état des créances restant à recouvrer en année N, ou, le cas échéant, la reprise sur provision à effectuer, seraient ouverts au budget primitif (année N+1).

Cet état transmis par le Comptable Public ventilera les créances prises en charge et non recouvrées, par année d'ancienneté, antérieure ou égale à N-1.

Au vu de l'exposé ci-dessus, je vous propose :

- D'opter pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

EXERCICE DE PRISE EN CHARGE DE LA CREANCE	TAUX DE DEPRECIATION
N-1 et N-2	0%
N-3	25%
N-4	50%
N-5	75%
Antérieur	100%

- De mettre en place la provision correspondante sur l'exercice 2021,
- Et d'ouvrir annuellement les crédits permettant les ajustements, soit sur le compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants », soit sur le compte 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants. »

ADOPTE par 34 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 7.10 – Divers

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 8 : Taxe foncière sur les propriétés bâties - limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances, expose :

« Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à partir de 2021, le régime des exonérations de foncier bâti sur les constructions neuves de moins de deux ans est modifié.

Afin de limiter les variations de taxation chez les contribuables, la loi de finances pour 2020 a en effet adapté l'article 1383 du Code général des impôts applicable.

Ainsi à compter du 1er janvier 2022 :

- Les constructions de locaux autres que celles destinées à l'habitation (les locaux professionnels) sont exonérées de droit de TFPB, pendant deux ans, à hauteur de 40% de la base imposable, sans possibilité de modulation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

- Les constructions à usage d'habitation (logements) bénéficient aussi d'une exonération obligatoire de TFPB pendant deux ans. Néanmoins, la commune peut la moduler à 40, 50, 60, 70, 80 ou 90 % de la base imposable.

Pour cela, la commune doit délibérer avant le 1er octobre 2021 (article 1639 A bis du Code général des impôts) pour une application à compter du 1er janvier 2022.

Afin de déterminer le taux d'exonération à mettre en place, il est nécessaire de souligner que l'exonération de TFPB sur les constructions nouvelles (logements et locaux professionnels) reste à la charge intégrale des collectivités puisqu'elle n'est pas compensée par l'Etat.

La Ville de Talence avait supprimé cette exonération depuis 2000 par délibération du 30 juin de la même année.

Il est de l'intérêt pour la commune de réduire l'impact budgétaire de cette nouvelle mesure en instaurant l'exonération minimale, à savoir 40 % de la base imposable, pour préserver au maximum ses ressources. Cette mesure restera avantageuse pour les redevables de taxe foncière pour les constructions de locaux neufs ou extensions à usage d'habitation, dans la mesure où cette exonération avait été supprimée pour la Ville de Talence en 2000.

Ceci vous étant exposé, je vous demande de bien vouloir limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation. »

ADOPTE par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 7.10 – Divers

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 9 : Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2020

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous rappelle que la Commune de Talence a bénéficié en 2020 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 2 440 973 €.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 Mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine, je vous présente aujourd'hui le tableau retraçant l'utilisation de ces fonds pour des actions de développement social urbain entreprises en 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Talence

RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES EN 2020

Coût des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires

Interventions Politique de la Ville	194 941 €
Fonctionnement d'une Maison des Droits de l'Homme	521 132 €
Requalification du quartier de Thouars	49 633 €
Travaux sur équipements publics et entretien espaces verts	1 967 313 €
Subventions aux associations	625 100 €
Fonctionnement de la Médiathèque de quartier	419 062 €

Montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et % de financement des actions

Coût total des actions	DSU	% du Financement DSU
3 777 182 €	2 440 973 €	64,62 %

»

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 1.1 – Marchés publics

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 10 : Adhésion au groupement de commande valorisation des biodéchets - Approbation – Signature

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à l'Environnement, au Développement durable et espaces verts, expose :

« Bordeaux métropole a délibéré le 9 juillet 2021 pour la constitution d'un groupement de commande relatif à la fourniture d'une prestation de gestion des biodéchets issus de la restauration collective publique à compter du 1er janvier 2023 et renouvelable tous les 4 ans.

Pour rappel, le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes dans le but de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Après plusieurs réunions de travail entre les services métropolitains et les services municipaux, il ressort 5 principaux intérêts à adhérer à ce groupement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

- La création d'une politique commune de la Métropole concernant la gestion des biodéchets,
- La nécessité de se conformer à la loi dite AGEC du 10 février 2020 qui abaisse à 5 tonnes le seuil de définition des « gros producteurs » devant trier leurs biodéchets issus de la restauration collective, intégrant désormais certains établissements municipaux,
- Un partage d'ingénierie technique, juridique et achat, coordonné par Bordeaux Métropole après expression du besoin des communes,
- La possibilité de réaliser des économies d'échelle par l'effet volume et par l'intérêt des fournisseurs pour un tel groupement,
- Et enfin la réalisation de gains administratifs (frais de procédures, publicité…).

C'est dans ce contexte que plusieurs collectivités et Etablissements publics ont manifesté leur intention d'adhérer à ce groupement de commande :

- 12 communes du territoire métropolitain (Artigues-Près-Bordeaux, Bordeaux, Bègles, Bouscat, Carbon Blanc, Gradignan, Le Haillan, Mérignac, Saint Aubin, Saint Médard en Jalles, Talence et Villenave-d'Ornon),
- la Direction Restauration de Bordeaux Métropole, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de Bordeaux-Mérignac, le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Bordeaux Aquitaine, le Marché d'Intérêt National (MIN), le Centre Hospitalier Universitaire, et certains collèges du Département de la Gironde.

En ce qui concerne le périmètre de ce groupement, il comprendra les prestations de collecte, de transport et de valorisation des biodéchets dans le cadre d'un besoin récurrent, à durée indéterminée, qui pourra entraîner la conclusion de plusieurs marchés / accord-cadre.

Quatre lots sont d'ores et déjà identifiés :

- Lot n° 1 : Location de biodigesteurs sur l'ensemble du périmètre pour les sites produisant plus de 4 tonnes de déchets par an et qui présentent des contraintes d'accès empêchant la mise en place d'une collecte en porte à porte,
- Lot n° 2 : Collecte, transport et traitement des déchets avec intégration de critères d'insertion sociale et environnementaux avec solution de proximité encouragée,
- Lot n° 3 : Collecte, transport et traitement pour les sites producteurs de moins de 2 tonnes par an et présentant des contraintes fortes d'accès, avec intégration de critères d'insertion sociale et environnementaux,
- Lot n° 4 : Développement d'unités de valorisation de proximité mutualisées entre certaines communes et acteurs (micro-plateformes de compostage) avec collecte et transport des biodéchets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

A ce titre, Bordeaux Métropole procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la signature et à la notification des marchés et accords-cadres. L'exécution sera par ailleurs assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Adhérer à ce groupement de commande,

- Signer la convention constitutive du groupement de commande. »

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 11 : Approbation convention de partenariat pour la promotion du don du sang bénévole

Monsieur GIRON, Adjoint délégué à la Santé, expose :

« L'Établissement français du sang (EFS), établissement public créé le 1er janvier 2000 sous la tutelle du ministère de la Santé, est l'opérateur unique de la transfusion sanguine en France disposant du monopole des activités de collecte, de préparation et de distribution des produits sanguins.

L'EFS assure une mission de santé publique, au service des donneurs de sang et des malades. Son action quotidienne est guidée par des engagements et des valeurs essentiels, liés au respect, à la solidarité et au dialogue.

Fin 2010, l'Établissement français du sang, l'Association des Maires de France et la Fédération française pour le don de sang bénévoles (FFDSB) ont signé une convention de partenariat afin de promouvoir le don de sang dans les communes.

Ce partenariat permet à l'EFS de sensibiliser, par le biais des maires des communes partenaires, la population, et ainsi d'être plus proche de cette dernière. Un label « Commune

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

partenaire du don du sang » est décerné aux communes qui souhaitent promouvoir le don du sang.

Dans un contexte d'augmentation des besoins en transfusions, la Ville de Talence souhaite renouveler son soutien à l'EFS dans sa mission de collecte des dons du sang et de plasma.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de passer une convention avec l'Établissement français du sang Nouvelle-Aquitaine (EFS) et l'association pour le don de sang Bénévole de BORDEAUX et environs afin de définir les conditions d'un partenariat tripartite en termes de collecte de sang et de communication.

La convention de partenariat engage chaque signataire de manière à soutenir les missions d'information, de recrutement, et de fidélisation des donneurs de sang du secteur de Talence.

La Ville de Talence est ainsi déclarée par les partenaires « Commune partenaire du don de sang ».

Aussi, compte tenu de l'intérêt général de ce partenariat, il vous est proposé de répondre favorablement à l'approbation de cette convention annuelle renouvelable quatre fois par tacite reconduction.

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 3.5 – Autres actes de gestion du domaine public

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 12 : Dénomination du jardin public implanté dans le quartier Raba

Monsieur ERCHOUK, Adjoint, Président du Conseil Communal 4 – Le Bijou, Compostelle, Raba, Thouars, expose :

« La Ville possède un terrain de 9300 m2 situé entre les rues Rabelais, 19 mars 1962 et l'avenue de Thouars, au pied de la résidence Château Raba et a fait le choix de confier aux habitants le soin d'en définir les principes d'aménagements.

Pour rappel, ce travail a été conduit sous la forme d'ateliers constitués de membres du Conseil Communal Sud et d'un groupe de riverains volontaires. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises accompagné par les agents du service Environnement et paysage. Leurs préconisations ont été présentées à l'occasion de plusieurs réunions du Conseil Communal Sud. L'ensemble de leurs propositions ont été retenues, que ce soit les principes d'aménagements du site mais aussi le choix des équipements et des essences végétales à planter.

L'aménagement du jardin public est terminé et il convient désormais de lui donner un nom. Les Talençais et plus particulièrement les riverains immédiats ont à nouveau été concertés pour faire des propositions de dénomination.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Comme les rues qui jouxtent le site portent le nom d'écrivains (Rabelais, Marivaux, Fénelon), nous leur avons suggéré de lui attribuer le nom d'une écrivaine française (Colette, Marguerite Yourcenar, Marguerite Duras, Simone de Beauvoir...). Cette concertation s'est déroulée sur la première quinzaine du mois de juillet et les Talençais ont pu déposer leur contribution dans 2 urnes mises à leur disposition au Dôme et à l'Hôtel de Ville ainsi que sur la messagerie dédiée : conseil.communal4@talence.fr. Il leur a également été proposé de participer en ligne sur le site de la Ville sur le lien suivant : https://www.talence.fr/parcderaba/ ou tout simplement de transmettre leur proposition par téléphone à la Direction de la Participation Citoyenne au 05.56.84.78.47.

Ainsi, le nom qui a reçu le plus grand nombre de suffrages est celui de « Colette ».

Aussi, je vous propose de dénommer ce nouveau jardin public situé entre les rues Rabelais, 19 mars 62 et l'avenue de Thouars « Colette ».

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 4.1 - Personnel Titulaires et Stagiaires de la FPT

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 13 : Modification de la liste des logements de fonction

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La délibération du Conseil Municipal du 25/10/04 ayant fixé la liste des logements de fonction attribués aux agents de la ville concédés par nécessité absolue de service a fait l'objet de modifications à plusieurs reprises.

Aujourd'hui, il convient à nouveau de modifier cette liste en raison de l'évolution du parc de logements.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver la modification suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Retrait de la liste :

- 1 logement au 20 rue Armand Leroi.»

Adopté par 34 VOIX POUR
9 ABSTENTIONS (T.E.T. + N.E.T.)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 14 : Rémunération du poste de Directrice des Ressources Humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 11 avril 2016, le conseil municipal a approuvé la création d'un poste de chargé de mission contractuel en stratégie, management et gestion des ressources pour une durée de trois ans, poste renouvelé pour trois ans par délibération du 18 Mars 2019 conformément à l'article 3-3-2 de la loi 84-53 du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Depuis le 1er septembre 2020, dans le cadre de la réorganisation des services de la ville, l'agent concerné a changé de poste pour devenir Directrice des Ressources Humaines.

Dans la mesure où aucune modification du contrat n'est intervenue au moment de la prise de poste, il vous est proposé de régulariser la situation en complétant la rémunération accordée à cet agent par une majoration de 25 points (comme cela se pratique pour l'ensemble des directeurs), à compter du 1er Octobre 2021.

La rémunération allouée, fixée en référence au grade d'Attaché Principal, est calculée de la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 6ème échelon, soit un indice majoré de 690,
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.
Et sera donc complétée par une majoration de 25 points d'indice.

Par ailleurs, cette rémunération suivra les augmentations de la Fonction Publique et l'agent percevra une prime annuelle dans les conditions prévues par le protocole d'accord du CTP du 22/06/2007.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir m'autoriser :

- à compléter la rémunération par l'octroi d'une majoration de 25 points, à compter du 1er Octobre 2021,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 15 : Reconduction d'un poste d'Adjoint d'Animation multi média à la Médiathèque

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ en disponibilité d'un agent occupant des fonctions d'Adjoint d'animation à la Médiathèque, un recrutement pour son remplacement a été réalisé à compter de Septembre 2020, reconduit lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2020.

Afin de répondre aux besoins du service, il est proposé de reconduire ce contrat de remplacement d'un fonctionnaire.

Missions principales :
- Gérer les modalités de fonctionnement des cyber-bases,
- Accueillir et accompagner les publics dans l'appropriation des outils informatiques et des usages d'internet,
- Gérer le fonctionnement technique de 1er niveau (configuration des postes, interventions techniques de base),
- Assurer la première maintenance des équipements et le signalement des problèmes à la DGNSI de Bordeaux Métropole,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

- Participer à l'animation d'un programme d'actions et d'ateliers autour du numérique et des jeux vidéo.

Périodicité :
Le poste est prévu à temps complet pour une durée de 1 an.

Rémunération :
La rémunération, allouée fixée en référence au grade d'Adjoint d'animation, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence au 1er échelon (IB 354 - IM 332) du grade d'adjoint du patrimoine
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.
L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc :

- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reconduire le poste d'Adjoint d'Animation à temps complet du 01/09/2021 au 31/08/2022,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 4.1 - Personnel Titulaires et stagiaires de la FPT

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 16 : Création de postes au tableau des effectifs 2021

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Afin d'assurer le recrutement d'agents sur le premier grade de recrutement dans la filière technique, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Adjoint technique	108	Création : 2 postes	110

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.»

Adopté par 43 VOIX POUR

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 17 : Rémunération du responsable de la régie propreté et transport

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ à la retraite d'un agent, un recrutement a été réalisé au centre technique municipal pour le poste de responsable de la régie propreté et transport, poste de catégorie B à pourvoir au 1/09/2021.

En l'absence de candidats fonctionnaires, un contractuel a été retenu conformément à l'article 3-2 de la loi du 26 Janvier 1984 qui permet le recours à des contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Compte tenu du niveau de qualification requis, il est proposé de compléter la rémunération par l'attribution du régime indemnitaire prévu pour les agents titulaires sur ce grade et d'une majoration tenant compte de la disponibilité exigée sur ce poste.

Missions principales :
- Planification de l'activité des deux entités (régie propreté et transport),
- Gestion des demandes d'intervention, suivi de l'activité à l'aide de tableaux de bord,
- Gestion du personnel (temps de travail et prévention des situations conflictuelles),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

- Gestion du stock de matériel à destination des différentes manifestations, et de la propreté du domaine public,
- Vérification de l'appliction des consignes de sécurité dans le cadre de l'activité professionnelle des agents,
- Rôle de référent dans le cadre de l'oganisation d'évènements importants et coordination des actions des équipes de régies avec les intervenants extérieurs.

Périodicité :
Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :
La rémunération allouée fixée en référence au 1er échelon du grade de Technicien est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 361 (IB 397)
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- une majoration de 25 points en raison de la disponibilité exigée sur ce poste

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.
L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à :

- compléter la rémunération accordée pour le poste de responsable de la régie propreté à compter du 1er Septembre 2021 pour une durée de 1 an,
- prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 18 : Convention relative à l'enseignement de la natation scolaire

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives, expose :

« La convention en date du 18 septembre 2018 fixant les conditions d'enseignement de la natation scolaire au stade nautique Henri Deschamps est arrivée à son terme à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Le stade nautique Henri Deschamps étant actuellement fermé pour travaux jusqu'en 2023, il n'est plus possible d'y effectuer l'enseignement de la natation scolaire pour les élèves des écoles talençaises.

Aussi, une convention a été conclue par décision municipale n° 32 du 1/03/2021 avec Villenave d'Ornon afin de louer des lignes d'eau de sa piscine pour pouvoir y dispenser les enseignements de natation scolaire pour les élèves de classe de CP et CM2 (cycle obligatoire) par les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives de la ville de Talence.

A ce titre, une nouvelle convention définissant les nouvelles modalités d'accueil des différents niveaux de classe des élèves des écoles de Talence à la piscine de Villenave d'Ornon, les conditions générales d'organisation, le rôle respectif des enseignants et des intervenants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/09/2021
Affichage : 22/09/2021

extérieurs ainsi que les procédures d'agrément et de sécurité des élèves a été élaborée avec l'Education Nationale.

Il vous est par conséquent proposé :

- D'approuver les termes de la convention jointe à la présente conclue avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Gironde qui annule et remplace la précédente convention,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents définissant les objectifs pédagogiques et les modalités pratiques d'utilisation des créneaux pendant le temps scolaire pour l'apprentissage de la natation, y compris les demandes d'agrément pour les intervenants. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.2 – Action sociale

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 19 : Convention de partenariat entre la ville de Talence et l'association Unis-Cité pour l'année 2021/2022

Madame MADRID, Adjointe déléguée aux Solidarités et à la Petite enfance, expose :

« Depuis 2007, la Ville soutient l'action d'Unis-Cité et à travers elle, le dispositif du service civique.

En 2012, la Ville a souhaité encourager l'engagement des jeunes de 16 à 25 ans, en leur proposant des missions citoyennes d'intérêt général qui valorisent leurs parcours sur son territoire.
C'est ainsi que les visites de convivialité se sont développées à domicile et au sein de résidences pour personnes âgées. Le projet a ensuite évolué et s'est enrichi d'activités et de sorties diverses.

D'octobre 2020 à juin 2021, 4 jeunes ont ainsi participé à des actions visant à stimuler et à accompagner la mobilité des séniors. Différentes activités ont vu le jour au sein de 2 résidences autonomie du territoire (Mon Village et Bel Air). Au total, 80 animations ont été proposées pour environ 20 bénéficiaires (travaux manuels, jeux de mémoire, quizz de culture générale, karaoké…), des balades autour des structures ou dans les parcs du territoire et une aide apportée lors de la campagne de vaccination.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Les visites de convivialité à domicile sur cette période ont été suspendues pour cause de crise sanitaire et de la fragilité de certaines personnes.

En 2016, la Ville a proposé à Unis Cité d'intervenir sur « la fracture numérique » afin de familiariser le plus grand nombre avec l'utilisation des nouvelles technologies. Cette action a ainsi été déployée au sein du service municipal emploi, dans l'espace d'accueil du CCAS et en résidences autonomie.

Sur l'année écoulée, 4 autres jeunes ont réalisé des permanences d'accueil répondant ponctuellement aux besoins numériques (accès aux droits, démarches d'insertion professionnelle, démarches liées à la vie quotidienne, etc.). Au total, plus de 110 accompagnements personnalisés ont été réalisés au SME, au CCAS et dans les résidences autonomie Bel Air et Mon Village ainsi que 3 animations.

Au titre de la nouvelle période 2021/2022, il est proposé de détacher 2 volontaires du projet « Fracture numérique » sur un nouveau projet intitulé « Lien social auprès des citoyens », l'idée étant de favoriser le lien social en faveur des citoyens qui fréquentent les différents cafés participatifs du territoire.

Cette action sera menée en lien avec les partenaires du territoire.

Toutefois, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle, la collectivité se réserve le droit de modifier les activités proposées aux volontaires.

La ville a précédemment soutenu ces projets à hauteur de 12 230 €.

Pour l'année 2021/2022, la Ville souhaite maintenir le déploiement de ces 2 projets ainsi que le développement d'un nouveau projet en s'engageant sur un budget identique soit 12 230 €.

Je vous propose par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec Unis-Cité la convention de partenariat jointe à la présente afin de proposer à des jeunes des missions d'intérêt général d'octobre 2021 à juin 2022. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.3 – Voirie

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 20 : Modification des statuts du SDEEG

Monsieur BONNIN, Conseiller municipal délégué au Plan lumière, au Suivi des chantiers de ville, expose :

« Lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Conseils Municipaux / Conseils Communautaires / Comités Syndicaux doivent se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet :

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE20-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations.

Les évolutions sur les compétences concernent :

- la distribution d'électricité et de gaz : la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz,
- l'éclairage public : extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public,
- l'achat et la vente d'énergies : la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence,
- la transition énergétique et écologique : des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.

Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.

- la Défense Extérieure Contre l'Incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur,
- l'urbanisme et le foncier : l'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté,
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'Information Géographique.

Je vous propose par conséquent d'approuver les statuts modifiés du Syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération ».

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.3 – Voirie

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 21 : Reconduction du transfert de la compétence « éclairage public » au SDEEG et rapport d'activité 2020

Monsieur BONNIN, Conseiller municipal délégué au Plan lumière, au Suivi des chantiers de ville, expose :

« Par délibération n° 33 du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2019, la ville de Talence a reconduit jusqu'au 31 décembre 2021 le transfert au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) de :

- la maitrise d'ouvrage des investissements sur les ouvrages d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mises en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformités et améliorations diverses,

- la maitrise d'œuvre des travaux d'éclairage public réalisés sous maitrise d'ouvrage du SDEEG,

- La valorisation des certificats d'économie d'énergie portant sur l'éclairage public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

Ce transfert de compétence arrivant à terme, je vous propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à reconduire ce dernier jusqu'au 31 décembre 2024 et à signer tous les documents y afférents.

Par ailleurs, je vous propose également de prendre connaissance en pièce jointe du rapport d'activité 2020 du SDEEG ».

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR
9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T. + N.E.T.)

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2021

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 20 septembre 2021, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 14 septembre 2021, s'est assemblé salle polyvalente du Dôme, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. FARGUES (procuration à M. ERCHOUK), Mme SERRANO-UZAC (procuration à M. GIRON), M. DELGADO (procuration à M. SALLABERRY), M. GARRIGUES (procuration à M. DUART), M. DELLU (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC), Mme ARMITAGE (procuration à M. MARTILY), Mme QUELIER (procuration à Mme RAMI)

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame MADRID

****

N° 22 : Convention de partenariat avec Bordeaux Métropole pour la mise en place d'une action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Politiques de réduction des déchets, expose :

« La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective est une priorité. Dans ce cadre la ville de Talence travaille en partenariat avec Bordeaux Métropole pour développer des actions permettant de sensibiliser à cette problématique.

Il est vous est proposé aujourd'hui de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention portant sur la mise en œuvre de l'accompagnement de la commune au dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires de son territoire.

Cette convention passée entre la ville de Talence et Bordeaux Métropole permettra notamment de mettre en œuvre dans les restaurants scolaires une expérimentation de pesée des déchets pour évaluer le volume de déchets produits.

L'action se déroule en deux temps : une première semaine d'expérimentation donnant lieu à une évaluation et à des préconisations, puis une seconde semaine d'expérimentation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213305220-20210920-2021SEPTEMBRE22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/09/2021
Affichage : 22/09/2021

permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces recommandations. Pour cette première expérimentation, il vous est proposé de retenir l'école élémentaire Georges Lasserre.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe à la présente avec Bordeaux Métropole pour développer des actions de sensibilisation contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 21 septembre 2021

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY